



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Treizième session

Rome, 16-20 avril 2018

Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre

Point 9.2 de l'ordre du jour

Document produit par le Secrétariat de la CIPV

I. Informations générales

1. À sa onzième session, en avril 2016, la CMP¹:
 - 1) *a approuvé* l'utilisation du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre pour recenser les normes et autres outils qui appuient et permettent la mise en œuvre de la Convention et des NIMP, afin de faciliter l'harmonisation. Ce Cadre engloberait des normes et autres outils qui ont été adoptés/mis au point, dont l'élaboration est en cours ou prévue;
 - 2) *a adopté* le Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre et est convenue qu'il s'agissait d'un document de travail qui serait actualisé périodiquement, qui assurait la transparence des normes et des outils actuels et à venir de mise en œuvre, qui contribuait au recensement des lacunes, et qui serait un moyen de cerner les priorités convenues concernant les normes et les outils de facilitation de la mise en œuvre approuvés séparément par la Commission;
 - 3) *est convenue* que le Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre est actualisé et géré par le Secrétariat, et que son examen et sa modification relèvent conjointement du Comité des normes et du Comité chargé du renforcement des capacités (ou de l'organe qui le remplacera), après examen par le Groupe de la planification stratégique;
 - 4) *a décidé* que le Cadre actualisé serait présenté tous les ans à la Commission afin qu'elle l'approuve;

¹ Rapport de la onzième session de la CMP -

https://www.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2016/07/Report_CPM-11_2016-07-19_withISPMs_Fr-2016-07-19.pdf.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

- 5) *est convenue* que la version la plus récente du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre serait mise en ligne, publiée et consultable dans son intégralité sur le Portail phytosanitaire international;
 - 6) *a mis à jour* le Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre.
2. Conformément aux décisions prises par la CMP à sa onzième session, le Comité chargé du renforcement des capacités et le Comité des normes ont examiné et mis à jour le Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre lors de leurs réunions tenues en mai 2017.
3. Au cours de sa réunion tenue en octobre 2017, le Groupe de la planification stratégique a examiné le Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre, et n'a pas apporté de changement ni formulé de commentaires.
4. On trouvera la version révisée du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre à l'annexe 1.
5. La CMP est invitée à:
- 1) *adopter* le Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre qui figure en annexe.

CADRE RELATIF AUX NORMES ET À LA MISE EN ŒUVRE MIS À JOUR PAR LE CN EN MAI 2017 (8-12 MAI 2017) ET PAR LE COMITÉ CHARGÉ DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS À SA DIXIÈME RÉUNION (MAI 2017)

Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre

Adopté par la CMP à sa douzième session (2017); mis à jour par le CN en mai 2017 (8-12 mai 2017) et par le Comité chargé du renforcement des capacités à sa dixième réunion (15-19 mai 2017);

Examiné par le Groupe de la planification stratégique lors de sa réunion d'octobre 2017

LÉGENDE

Texte en rouge: indique les lacunes en matière de nouveaux thèmes ou de nouvelles révisions de NIMP adoptées qui ne figurent pas déjà sur la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*.

Texte souligné: indique les thèmes de la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* pour des révisions de NIMP adoptées (numéro de thème entre parenthèses)

Texte en caractères gras: indique les thèmes inscrits sur *Liste de thèmes des normes de la CIPV*, en ce qui concerne les nouvelles NIMP (numéro de thème entre parenthèses)

Les NIMP adoptées sont énumérées avec indication du titre et du numéro des normes.

Les NIMP ou les lacunes identifiées qui englobent ou devraient englober à la fois des questions conceptuelles et des questions de mise en œuvre dans une même norme sont centrées.

On trouvera d'autres orientations (élaborées, en cours d'élaboration et élaboration prévue/nécessaire) dans les colonnes pertinentes.

Domaine de la CIPV: GÉNÉRAL
Objectifs stratégiques de la CIPV (OS): A3, A4, B1, B2, B3, D2, D4

	Normes conceptuelles – «quoi»	Normes de mise en œuvre – «comment»	Autres orientations		
			Élaborées	En cours d'élaboration	Élaboration prévue/nécessaire
1)	L'audit dans le contexte phytosanitaire (2015-003) (priorité 2)	Pas de lacune.	L'audit dans le contexte phytosanitaire.		
					Manuels
2)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Organisation et fourniture d'informations sur des ressources techniques.		
			Page des ressources phytosanitaires (liste d'experts, base de données sur les projets, calendrier des activités, documents techniques) Présentation sur le renforcement des capacités et les ressources de la CIPV Fiche d'information – plaidoyer pour la page phytosanitaire	Réorganisation de la page sur les ressources phytosanitaires	

3)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Coopération avec d'autres organisations, par exemple celles qui sont chargées de l'environnement.		
			Protocoles d'accord: Secrétariat de l'ozone, Convention sur la diversité biologique (CDB), document sur les partenariats (CPM 9/2014/21). À examiner: le nouveau Système de mise en ligne des observations. Matériel didactique à l'intention des utilisateurs du Système de mise en ligne des observations	Plan de travail conjoint CIPV-CDB (2017-2018)	Mise en commun de ressources: ePhyto, outils d'évaluation
4)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Protection de l'environnement et changement climatique, par exemple la surveillance de la flore sauvage.		
			Guide pour la mise en œuvre des normes phytosanitaires dans le secteur forestier. Apprentissage en ligne: Commerce de produits forestiers et rôle des mesures phytosanitaires Décisions de la CIMP à sa septième session relatives à la	Détermination de la portée d'un projet du FEM par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources (CIPV)	Protocole pour des traitements de remplacement du bromure de méthyle

			<p>coopération avec la CDB: Menaces pour la biodiversité dues aux espèces exotiques envahissantes</p> <p>CPM-3/2008 Remplacement ou réduction de l'emploi du bromure de méthyle en tant que mesure phytosanitaire</p> <p>Étude réalisée dans le cadre de l'IRSS: Plantes aquatiques: Leurs emplois et leurs risques – Examen mondial de l'état des plantes aquatiques</p> <p>Numéro de la recommandation de la CMP: CPM-9/2014/01 – Recommandation relative à la prise en compte des plantes aquatiques dans la CIPV</p>		
5)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Coopération internationale entre les ONPV		
			Un manuel sur la gestion des relations avec les parties prenantes		Coopération entre les ONPV sur le diagnostic des organismes nuisibles, par exemple, formation, manuels, vidéos

					Tutorat sur des questions particulières: ARP, inspection fondée sur les risques, etc. Liste d'experts
6)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Comment les normes s'articulent avec les grands thèmes (par exemple, accès aux marchés, espèces exotiques envahissantes, changement climatique) et ont une influence sur eux)		
			Vérification à l'importation – manuel sur la vérification à l'importation destinée aux organisations nationales de la protection des végétaux Matériel relatif à l'ARP	Matériel didactique relatif à l'accès aux marchés Modules d'apprentissage en ligne relatifs à l'accès aux marchés	Documents de sensibilisation et de plaidoyer Études de cas consacrées aux liens concrets entre les normes et les grands thèmes, avec quantification des impacts Études théoriques et méthodes d'estimation de l'impact de la mise en œuvre des normes
7)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Plaidoyer en faveur de la mobilisation de ressources pour les ONPV		
			Fiche d'information sur l'ECP Manuel sur l'établissement d'une ONPV Manuel sur le fonctionnement d'une ONPV		Manuel sur le plaidoyer et la mobilisation d'un soutien politique

DROITS ET OBLIGATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
OS de la CIPV: A1, A2, B2, B3, B4, C3, D3, Y4

Normes conceptuelles – «quoi»		Normes de mise en œuvre – «comment»	Autres orientations		
			Élaborées	En cours d'élaboration	Élaboration prévue/nécessaire
8)	Éléments d'une ONPV efficace, par exemple formation, mobilisation des parties prenantes, compétence (priorité 1)	Pas de lacune.	Éléments d'une ONPV efficace, par exemple formation, mobilisation des parties prenantes, compétence		
			Manuel sur l'établissement d'une ONPV Manuel sur le fonctionnement d'une ONPV Manuel sur la gestion des relations avec les parties prenantes Manuel de bonnes pratiques pour la participation à la CMP Ensemble didactique sur l'établissement d'une ONPV Ensemble didactique sur le fonctionnement d'une ONPV Exposé de présentation de la CIPV	Matériel didactique pour le projet STDF401 Préparation d'une stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales – Outil de formation au renforcement de la capacité phytosanitaire À l'intention des ONPV	

			<p>Outil d'ECP;</p> <p>Document explicatif (2005) sur la NIMP 20 (<i>Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations</i>) (y compris une annexe sur les droits, les rôles et les responsabilités en rapport avec la CIPV, les NIMP et les mesures sanitaires et phytosanitaires)</p> <p>Guide CIPV pour la mobilisation de ressources: Promotion de partenariats concernant les parties contractantes</p> <p>Étude réalisée dans le cadre de l'IRSS: L'approche de la biosécurité – examen et évaluation de son application par la FAO, sur le plan international et dans différents pays</p>		
--	--	--	--	--	--

9)	Révision: Signalement d'organismes nuisibles (NIMP 17) (priorité 2)	Obligations des pays en matière d'établissement de rapports		
		<p>Recommandation relative à l'échange d'informations (ICPM 2/1)</p> <p>Rôle des points de contact de la CIPV (CPM 1/1)</p> <p>Document explicatif (2005) sur la NIMP 17 (Signalement d'organismes nuisibles).</p> <p>Document explicatif (2005) sur la NIMP 17 (Signalement d'organismes nuisibles).</p> <p>Bulletins d'information du Secrétariat de la CIPV sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports</p>	<p>Élaboration et lancement d'un outil d'apprentissage à distance sur les obligations en matière d'établissement de rapports</p> <p>Documents d'appui et outils pour le plan de travail relatif aux obligations des pays en matière d'établissement de rapports</p>	
10)	Révision: Directives sur les listes d'organismes nuisibles réglementés (NIMP 19) (priorité 2)	Signalement d'organismes nuisibles		
				<p>Clarification de la terminologie relative aux listes d'organismes nuisibles réglementés et utilisation de celle-ci dans la NIMP 19.</p>

11)	Directives pour la notification de non-conformité et d'action d'urgence (NIMP 13)	notification de la non-conformité;		
		Formulaire type de notification – manuel de vérification des importations		Orientations sur les outils de notification harmonisée
12)	Exigences en matière de législation nationale (priorité 4)	Pas de lacune.	Élaboration de la législation phytosanitaire nationale	
		<p>Lignes directrices pour la révision de la législation phytosanitaire nationale – FAO</p> <p>Manuel sur l'établissement d'une ONPV</p> <p>Ensemble didactique sur l'établissement d'une ONPV</p> <p>Manuel sur le fonctionnement d'une ONPV</p> <p>Ensemble didactique sur le fonctionnement d'une ONPV</p> <p>Module d'ECP concernant la législation</p> <p>Étude réalisée dans le cadre de l'IRSS: L'approche de la biosécurité – examen et évaluation de son application par la FAO, sur le plan</p>	Matériel didactique relatif à la législation phytosanitaire - STDF401	<p>Études de cas</p> <p>Document sur les cadres juridique et politique de la protection phytosanitaire</p>

			international et dans différents pays		
13)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Coopération internationale entre les parties contractantes (regroupement envisagé avec les ONPV)		
14)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Éléments d'une ORPV efficace, par exemple formation, mobilisation des parties prenantes, compétence		
			Procédure pour la reconnaissance de nouvelles ORPV – Quatrième session de la CIMP (2002); Rôle et fonctions des ORPV – Cinquième session de la CIMP (2003) Annexe XIX Rôle et fonction des ORPV adoptés lors de la douzième session de la CMP (2017).		Examen des procédures de reconnaissance des ORPV et procédure de retrait de la reconnaissance des ORPV

**Domaine de la CIPV: PRINCIPES ET POLITIQUES (interprétation de la Convention)
OS de la CIPV: B2, B3, C3, D1, D3**

	Normes conceptuelles – «quoi»	Normes de mise en œuvre – «comment»	Autres orientations		
			Élaborées	En cours d'élaboration	Élaboration prévue/nécessaire
15)	Principes phytosanitaires pour la protection des végétaux et l'application de mesures phytosanitaires dans le commerce international (NIMP 1)	Pas de lacune.	Retard injustifié et action rapide		
16)	Glossaire des termes phytosanitaires (NIMP 5) Terminologie de la Convention sur la diversité biologique par rapport au Glossaire des termes phytosanitaires (NIMP 5 – Appendice 1)	Pas de lacune.	Glossaire		
			Glossaire annoté: Document explicatif (2013) relatif à la NIMP 5 (<i>Glossaire des termes phytosanitaires</i>)		
17)	Efficacité des mesures (priorité 4)	Pas de lacune.	Efficacité des mesures		
			Au-delà de l'outil relatif à la conformité		Études de l'efficacité des mesures (par exemple, traitements contre les mouches des fruits)
18)	Pas de lacune.	Reconnaissance de zones exemptes et de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles (NIMP 29)	Justification technique, y compris la fiabilité de l'information scientifique		
			Manuel sur la surveillance des organismes	Manuel sur la mise en place de zones exemptes et les mesures	Manuel de l'AIEA pour les mouches des fruits

			nuisibles aux végétaux	connexes d'amélioration phytosanitaire	
19)	Directives pour la détermination et la reconnaissance de l'équivalence des mesures phytosanitaires (NIMP 24)		Équivalence des mesures phytosanitaires		
			Études réalisées dans le cadre de l'IRSS – Examen de l'application de l'équivalence entre les mesures phytosanitaires utilisées pour gérer le risque phytosanitaire dans le commerce Au-delà de l'outil relatif à la conformité		Études sur l'efficacité des mesures (par exemple, traitements contre les mouches des fruits)
20)	Autorisation d'instances autres que les organisations nationales de la protection des végétaux à mener des actions phytosanitaires (2014-002) (priorité passée de 3 à 2)	Pas de lacune.	Supervision des organes agréés, y compris les procédures d'examen et d'évaluation des compétences		
			Manuel sur l'établissement d'une ONPV Manuel sur le fonctionnement d'une ONPV		Manuel pour l'audit
21)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Niveau approprié de protection		

22)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Situation de la protection des végétaux dans le monde		
			Matériel de la CMP Séminaires CIPV Questions mondiales nouvelles (2016) – rapport contenant les conclusions tirées du questionnaire lié aux ateliers régionaux de 2016 consacrés à la CIPV	Document sur les sols et la santé des végétaux	Diverses études devant être élaborées dans le cadre de l'Année internationale de la santé des végétaux Documents de la CMP Liste de souhaits pour la communication avec d'autres interlocuteurs

Domaine de la CIPV: SITUATION DES ORGANISMES NUISIBLES OS de la CIPV: A1, A2, B1					
Normes conceptuelles – «quoi»		Normes de mise en œuvre – «comment»	Autres orientations		
			Élaborées	En cours d'élaboration	Élaboration prévue/nécessaire
23)	<u>Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone (NIMP 8)</u> (priorité 1)			Directives pour la détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone	
24)	<p>Révision: Organismes réglementés non de quarantaine: concept et application (NIMP 16), afin d'étendre le champ aux organismes nuisibles et d'élucider les concepts liés aux organismes de quarantaine, aux organismes réglementés non de quarantaine et aux organismes nuisibles d'importance nationale (priorité 2)</p> <p>Directives sur l'interprétation et l'application du concept de lutte officielle contre les organismes nuisibles réglementés (NIMP 5 – Supplément 1)</p>	Pas de lacune.	<p>Révision de la NIMP 16, afin d'étendre le champ aux organismes nuisibles et d'élucider les concepts liés aux organismes de quarantaine, aux organismes réglementés non de quarantaine et aux organismes nuisibles d'importance nationale</p>		
			<p>Couverture des plantes aquatiques par la CIPV (recommandation de la CMP CPM-9/2014/01)</p> <p>OGM, sécurité biologique et espèces envahissantes: décision de la CIMP à sa troisième session (2001)</p> <p>Manuel sur la surveillance des</p>		

			organismes nuisibles aux végétaux		
25)	Statut d'hôte et de non-hôte (priorité 3)	Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits (Tephritidae) (2006-031) (priorité 1)	Statut d'hôte et de non-hôte		
			Manuel de l'AIEA pour les mouches des fruits	Divers matériels pourraient être élaborés dans le cadre du programme pilote de mise en œuvre consacré à la surveillance	
26)	Directives pour la surveillance (NIMP 6) (priorité 1)				
27)	Pas de lacune.	Indications spécifiques sur la surveillance d'un organisme nuisible ou d'un groupe d'organismes nuisibles (priorité 3)	Orientations sur la surveillance d'un organisme nuisible ou d'un groupe d'organismes nuisibles.		
			Manuel sur la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux Fiche d'information sur <i>Xylella fastidiosa</i> Mise en ligne sur la page phyto des présentations de la séance thématique spéciale consacrée au charançon rouge du palmier ainsi que d'autres présentations relatives à la surveillance	Produits du programme pilote de mise en œuvre consacré à la surveillance (activités concernant l'exemple de trois organismes nuisibles)	

28)	<p><u>Exigences pour l'établissement de zones indemnes (NIMP 4)</u> (priorité passée de 2 à 4)</p> <p>Établissement de zones exemptes de mouches des fruits (Tephritidae), (NIMP 26)</p>		Orientations sur les ZE, les lieux de production exempts et les zones à faible prévalence d'organismes nuisibles pour un organisme nuisible ou un groupe d'organismes nuisibles (priorité 4)		
				Manuel sur la mise en place de zones exemptes et les mesures connexes d'amélioration phytosanitaire	
29)	<p>Exigences pour l'établissement de lieux et sites de production exempts d'organismes nuisibles (NIMP 10)</p>		Orientations spécifiques sur les ZE, les lieux de production exempts et les zones à faible prévalence d'organismes nuisibles pour un organisme nuisible ou un groupe d'organismes nuisibles		
				Manuel sur la mise en place de zones exemptes et les mesures connexes d'amélioration phytosanitaire	
30)	<p>Exigences pour l'établissement de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles (NIMP 22)</p>		Exigences pour l'établissement de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles		
			Manuel sur la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux	Manuel sur la mise en place de zones exemptes et les mesures phytosanitaires connexes Manuel de l'AIEA pour les mouches des fruits	
31)	Pas de lacune.	<p>Indications spécifiques sur les ZE, les lieux de production exempts et les zones à faible prévalence d'organismes nuisibles pour un organisme nuisible ou un groupe d'organismes nuisibles (priorité 4)</p> <p>Établissement de zones à faible prévalence de mouches des fruits (Tephritidae) (NIMP 30).</p>	Exigences pour l'établissement de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles		
			Manuel sur la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux	Manuel sur la mise en place de zones exemptes et les mesures phytosanitaires connexes Manuel de l'AIEA pour les mouches des fruits	Divers matériels pourraient être élaborés dans le cadre du programme pilote de mise en œuvre consacré à la surveillance

		Mesures de lutte en cas d'apparition d'un foyer à l'intérieur d'une zone exempte de mouches des fruits (NIMP 26 – Annexe 2)			
--	--	---	--	--	--

Domaine de la CIPV: ANALYSE DU RISQUE PHYTOSANITAIRE
OS de la CIPV: C2, C3, B2, B3, B4

	Normes conceptuelles – «quoi»	Normes de mise en œuvre – «comment»	Autres orientations		
			Élaborées	En cours d'élaboration	Élaboration prévue/nécessaire
32)	Cadre de l'analyse du risque phytosanitaire (NIMP 2) projet de supplément à la NIMP 11 (Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine) sur les Indications concernant la notion de la composante probabilité d'établissement de l'analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine, priorité 4	Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine (NIMP 11) Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes réglementés non de quarantaine (NIMP 21) Classification des marchandises selon le risque phytosanitaire qu'elles présentent (NIMP 32) Directives pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et autres organismes utiles (NIMP 3) Indications sur le changement climatique (supplément à la NIMP 11) (priorité 3)	Listes d'organismes nuisibles d'une marchandise		
			Trousse à outils de sensibilisation à l'ARP Formation à l'ARP (manuel et apprentissage à distance) Utilisation autre que l'usage prévu: examen de l'ampleur du problème	Directives en matière de communication relative aux risques	Orientations sur l'application de la NIMP 32 Modélisation des organismes nuisibles dans le contexte de l'ARP
33)	Révision et fusion des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire (NIMP 2, 11 et 21) (priorité 4)		Listes d'organismes nuisibles d'une marchandise		

34)	Indications sur la gestion du risque phytosanitaire (2014-001) (priorité passée de 1 à 2)	Indications spécifiques sur la gestion du risque phytosanitaire pour un organisme nuisible ou un groupe d'organismes nuisibles (priorité 3)	Gestion du risque phytosanitaire pour un organisme nuisible ou un groupe d'organismes nuisibles		
35)	Communication relative aux risques (priorité 3)		Communication relative aux risques dans le cadre de l'ARP		
				Directives en matière de communication	
36)	Directives pour la compréhension de l'expression importance économique potentielle et d'autres termes et expressions apparentés, compte tenu notamment de considérations environnementales (NIMP 5 – Supplément 2)	L'analyse économique dans l'analyse du risque phytosanitaire (priorité 2)	L'analyse économique dans l'analyse du risque phytosanitaire		
					Modèle pour l'analyse économique de l'impact des organismes nuisibles
37)	Utilisation autre que l'usage prévu (priorité 2? à déterminer) (norme conceptuelle ou document supplémentaire)	Pas de lacune.	Utilisation autre que l'usage prévu		
			Étude réalisée dans le cadre de l'IRSS sur une utilisation autre que l'usage prévu – examen de l'ampleur du problème		

Domaine de la CIPV: LUTTE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES
OS de la CIPV: A1, A2, B1, B2, B4, C2, D1

	Normes conceptuelles – «quoi»	Normes de mise en œuvre – «comment»	Autres orientations		
			Élaborées	En cours d'élaboration	Élaboration prévue/nécessaire
38)	Gestion des organismes nuisibles réglementés (priorité 4)	Pas de lacune.	Liste des organismes nuisibles réglementés		
				Document du Comité chargé du renforcement des capacités sur les mesures phytosanitaires	
39)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Options en matière de gestion des organismes nuisibles		
			Au-delà de l'outil relatif à la conformité		Études de l'efficacité
40)	Interventions d'urgence et leur planification (priorité 1)	Pas de lacune.	Interventions d'urgence et leur planification		
			Manuel sur la gestion des relations avec les parties prenantes	Plan de communication pour Xylella	Lignes directrices pour l'élaboration de plans d'intervention d'urgence
			Manuel sur l'établissement d'une ONPV		
			Manuel sur le fonctionnement d'une ONPV		

			Matériel de la séance parallèle de la neuvième session de la CMP sur les catastrophes naturelles		
41)	Pas de lacune.	<p>Critères relatifs aux traitements des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international (2006-010) (projet d'annexe à la NIMP 15) (priorité 2)</p> <p>Révision de l'annexe 1 et 2 de la NIMP 15 (Insertion du traitement phytosanitaire <i>Fumigation au fluorure de sulfuryle des matériaux d'emballage en bois (2006-010A)</i> et Révision de la partie relative au chauffage diélectrique.</p>	Traitement des matériaux d'emballage en bois		
			Remplacement du bromure de méthyle (CMP 3/1)		
42)	Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés (NIMP 28)	<p>Traitements phytosanitaires, non destinés à des marchandises déterminées, contre des organismes nuisibles réglementés (par exemple, traitement fongique du sol par trempage, stérilisation) (Annexes à la NIMP 28) (priorité 4)</p>	Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés		
			Document explicatif (2006) relatif à la NIMP 18:2003 (Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire).		Base de données des traitements

43)	<u>Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire (NIMP 18) (2014-007) (priorité passée de 2 à 3)</u>		Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire		
			Document explicatif (2006) relatif à la NIMP 18:2003 (<i>Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire</i>).		Manuel pour l'irradiation
44)	Pas de lacune.	Exigences pour l'utilisation de la fumigation comme mesure phytosanitaire (2014-004) (priorité 1)			Manuel
45)	Pas de lacune.	Exigences pour l'utilisation de traitements thermiques comme mesure phytosanitaire (2014-005) (priorité 1)			Manuel
46)	Pas de lacune.	Exigences pour l'utilisation de traitements par atmosphère modifiée comme mesure phytosanitaire (2014-006) (priorité 2)			Manuel
47)	Pas de lacune.	Exigences pour l'utilisation de traitements chimiques comme mesure phytosanitaire (2014-003) (priorité 3)			Manuel
48)	Directives pour les programmes d'éradication des organismes nuisibles (NIMP 9)		Programmes d'éradication		
			Manuel sur la gestion des relations avec les parties prenantes	Plan de communication pour Xylella	Manuel pour l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence Manuel pour l'éradication

			Manuel sur l'établissement d'une ONPV Manuel sur le fonctionnement d'une ONPV Matériel de la séance parallèle de la neuvième session de la CMP sur les catastrophes naturelles		Produits d'ateliers pour les interventions d'urgence et leur planification
49)	Pas de lacune.	Méthodes phytosanitaires de lutte contre les mouches des fruits (Tephritidae) (2005-010)	Méthodes phytosanitaires pour la lutte contre les mouches des fruits		
				Manuel de l'AIEA sur les mouches des fruits	
50)	Mesures intégrées applicables aux végétaux destinés à la plantation (NIMP 36)		Mesures intégrées et approche systémique		
51)	Approche systémique (NIMP 14) Élucidation des concepts de mesures intégrées et d'approche systémique (priorité 4)	Matériel de micropropagation et minitubercules de pommes de terre (solanum spp.) exempts d'organismes nuisibles et destinés au commerce international (NIMP 33) Approche systémique de gestion du risque phytosanitaire lié aux mouches des fruits (Tephritidae) (NIMP 35) Utilisation d'approches systémiques pour gérer les risques associés aux	Au-delà de la conformité		Manuel

		déplacements des marchandises en bois (f2015-004) (priorité 3) Indications spécifiques sur les approches systémiques pour des marchandises ou des organismes nuisibles (priorité 4)			
--	--	--	--	--	--

Domaine de la CIPV: SYSTÈMES DE RÉGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE À L'IMPORTATION ET À L'EXPORTATION
OS DE LA CIPV: A3, B4, C1, C2, C3, D3

Normes conceptuelles – «quoi»		Normes de mise en œuvre – «comment»	Autres orientations		
			Élaborées	En cours d'élaboration	Élaboration prévue/nécessaire
52)	Système de certification phytosanitaire (NIMP 7)	Certificats phytosanitaires (NIMP 12) Certification électronique, renseignements sur les systèmes XML et les mécanismes d'échange de données normalisés (NIMP 12 – Appendice 1) <u>Révision ciblée de la NIMP 12 (Certificats phytosanitaires) (2015-011) (priorité 2)</u>	Certification phytosanitaire		
			Manuel sur la certification à l'exportation Documents relatifs à ePhyto	ePhyto (système proposé: pôle)	
53)	Envois en transit (NIMP 25)		Transit		
			Manuel relatif au transit		
54)	Pas de lacune.	Directives pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et autres organismes utiles (NIMP 3) Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés (NIMP 28)			
			Manuel sur la vérification à l'importation		Directive sur le processus de réglementation des agents de lutte biologique

55)	Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations) (NIMP 20)		Réglementation à l'importation		
			Manuel sur la vérification à l'importation		
			Document explicatif (2005) relatif à la NIMP 20 (<i>Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations</i>)		
			Manuel sur l'établissement d'une ONPV		
			Manuel sur le fonctionnement d'une ONPV		
56)		Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations) (NIMP 20) Utilisation d'autorisations d'importer spécifiques (2008-006) (NIMP 20, nouvelle annexe) (priorité passée de 3 à 4)	Réglementation à l'importation		
			Manuel sur la vérification à l'importation		
			Document explicatif (2005) relatif à la NIMP 20 (<i>Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations</i>)		
			Manuel sur l'établissement d'une ONPV		

			Manuel sur le fonctionnement d'une ONPV		
57)	Pas de lacune.	Directives pour l'inspection (NIMP 23)	Inspection		
					Manuels
58)	Méthodes d'échantillonnage des envois (NIMP 31)		Échantillonnage		
			Document explicatif (2009) relatif à la NIMP 31 (<i>Méthodes d'échantillonnage des envois</i>) Manuel de diagnostic Manuel sur la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux		Manuels
59)	Pas de lacune.	Conception et fonctionnement des stations de quarantaine post-entrée pour les végétaux (NIMP 34)	Stations de quarantaine post-entrée pour les végétaux		
					Conception d'un plan pour la quarantaine post-entrée
60)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Règlement des différends		
			Manuel de règlement des différends		
61)	Agrément phytosanitaire avant importation (2005-003) (priorité 3)	Pas de lacune.			

62)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Traçabilité		
					Proposition relative à des orientations en matière de traçabilité
63)	Pas de lacune.	Réduction maximale des déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs aériens et aéronefs (2008-002) (priorité passée de 1 à 3)	Filières		
					Code de conduite
64)	Pas de lacune.	Déplacements internationaux de fleurs coupées et de rameaux (2008-005) (priorité 4)	Déplacements internationaux de fleurs coupées et de rameaux (2008-005).		
					Guide de procédure concernant les NIMP
65)	Pas de lacune.	Manipulation et rejet sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, générés pendant les voyages internationaux (2008-004) (priorité passée de 3 à 2)	Manipulation et rejet sans danger des déchets		
					Guide de procédure concernant les NIMP Code de conduite
66)	Pas de lacune.	Déplacements internationaux des milieux de culture accompagnant des végétaux destinés à la plantation (2005-004) (priorité 1)	Déplacements internationaux des milieux de culture		
					Guide de procédure
67)	Pas de lacune.	Réduction maximale des déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs maritimes (2008-001) (priorité 1)	Déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs maritimes		
			Recommandation de la CMP sur les conteneurs		Orientations pour la mise en œuvre de la recommandation de la CMP relative aux conteneurs maritimes

			maritimes (CPM-10/2015/1) Code de conduite Plan d'action complémentaire de la CMP relatif aux conteneurs maritimes		
68)	Pas de lacune.	(Déplacements internationaux de grains (2008-007) (priorité 1)	Déplacements internationaux de grains		
			Protocole pour des traitements de remplacement du bromure de méthyle		Manuel sur les grains Guide de procédure concernant les NIMP
69)	Pas de lacune.	Directives pour la réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international (NIMP 15) (révision prenant en compte l'utilisation frauduleuse) (priorité 2)	Traitement par chauffage diélectrique		
			Document explicatif (2014) sur la NIMP 15 (<i>Directives pour la réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international</i>) Guide rapide pour le chauffage diélectrique		
70)	Pas de lacune.	Déplacements internationaux de véhicules, de machines et de matériel ayant déjà servi (2006-004) (priorité 3)	Déplacements internationaux de véhicules, de machines et de matériel ayant déjà servi		
					Code de conduite

71)	Pas de lacune.	Déplacements internationaux de semences (2009-003) (priorité 1)	Déplacements internationaux de semences		
			Traitements phytosanitaires		Manuel Guide de procédure concernant les NIMP
72)	Pas de lacune.	Déplacements internationaux de bois (2006-029) (priorité 1)	Déplacements internationaux de bois		
			Traitements phytosanitaires (bromure de méthyle etc.)		Manuel Guide de procédure concernant les NIMP
73)	Pas de lacune.	Déplacements internationaux de produits en bois et produits artisanaux à base de bois (2008-008) (priorité passée de 1 à 2)	Déplacements internationaux de produits en bois et produits artisanaux à base de bois		
			Recommandation relative au commerce de végétaux et autres articles réglementés sur internet (commerce en ligne) (recommandation de la CMP CPM-9/2014/2) Matériel de la séance thématique spéciale de la douzième session de la CMP consacrée au commerce électronique.		

Domaine de la CIPV: DIAGNOSTICS OS de la CIPV: A1, B1, B4						
Normes conceptuelles – «quoi»		Normes de mise en œuvre – «comment»		Autres orientations		
				Élaborées	En cours d'élaboration	Élaboration prévue/nécessaire
74)	Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés (NIMP 27)	Annexes aux protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés (NIMP 27)	Exigences pour le diagnostic			
			Guide pour la fourniture de services de diagnostic phytosanitaires Recommandation de la CMP à sa onzième session sur l'importance de la diagnose des organismes nuisibles	Cadre d'évaluation des services de diagnostic Guide d'imagerie de spécimens à l'intention des parties contractantes		
75)	Pas de lacune.	Exigences pour le diagnostic (priorité 2)	Exigences pour le diagnostic			
			Guide pour la fourniture de services de diagnostic phytosanitaires	Cadre d'évaluation des services de diagnostic	Orientations sur l'utilisation de la base de données moléculaires Inventaire des formations relatives au diagnostic	

76)	Pas de lacune.	Pas de lacune.	Coopération internationale ou régionale pour le diagnostic (par exemple, les centres régionaux d'expertise)		
			Recommandation de la CMP à sa onzième session sur l'importance de la diagnose des organismes nuisibles		Inventaires de collections taxonomiques Liste d'experts en taxonomie